

37.—Grèves et lock-out, par industrie, 1959 (fin)

Industrie	Grèves et lock-out commencés durant l'année	Grèves et lock-out intervenus durant l'année		
		Grèves et lock-out	Travailleurs touchés	Journées de travail perdues
Fabrication (fin)				
Articles en papier.....	2	2	139	200
Impression, édition, etc.....	5	5	134	3,700
Produits du fer et de l'acier.....	12	14	2,975	78,450
Matériel de transport.....	12	13	8,247	52,330
Appareils et fournitures électriques.....	6	7	4,765	34,000
Produits des minéraux non métalliques.....	7	7	412	25,090
Produits chimiques.....	1	1	1,860	113,300
Fabrications diverses.....	2	3	51	1,540
Construction.....	46	48	7,279	84,660
Transports et communications.....	21	23	5,834	83,910
Transports.....	20	21	3,674	17,670
Entreposage.....	1	1	10	10
Communications.....	—	1	2,150	66,230
Services publics.....	2	2	119	430
Finances, etc.....	20	20	1,355	13,830
Services.....	10	11	11,897	8,300
Gouvernementaux.....	6	6	11,795	3,690
Récréatifs.....	2	2	14	30
Personnels.....	2	3	88	4,580
Total.....	203	218	100,127	2,286,900

Section 10.—Le Canada et l'Organisation internationale du Travail

Le ministère du Travail est l'agent officiel de liaison entre le gouvernement du Canada et l'Organisation internationale du Travail. Établie en 1919 et rattachée à la Société des Nations en vertu des traités de paix, l'OIT a pour but d'améliorer les conditions ouvrières et sociales dans le monde entier au moyen d'ententes internationales et de mesures législatives. En vertu d'une entente sanctionnée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail et par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1946, l'Organisation est devenue institution spécialisée des Nations Unies, tout en gardant son autonomie.

Association de 97 États membres, financée par leurs gouvernements et dirigée de façon démocratique par les représentants de ces gouvernements et de leurs employeurs et travailleurs organisés, l'OIT comprend trois organes principaux: 1° le Conseil d'administration, 2° le Bureau international du Travail et 3° la Conférence internationale du Travail. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'OIT a élargi le champ de son activité en établissant 10 commissions industrielles tripartites, chargées d'étudier les problèmes des principales industries du monde, au moyen de conférences techniques régionales et spéciales, et au moyen de l'aide technique aux pays sous-développés, dans des domaines tels que la distribution des produits par coopératives, la formation professionnelle, les techniques de production et l'organisation des services d'emploi.

Le Conseil d'administration comprend 40 membres: 20 représentants des gouvernements, 10 représentants des employeurs et 10 représentants des travailleurs. Les dix principaux pays industriels (dont le Canada) occupent chacun un siège permanent, tandis que la Conférence élit tous les trois ans les 10 autres représentants des gouvernements; les membres représentant les employeurs et les travailleurs sont élus tous les trois ans à la Conférence par leur groupe. Le Conseil se réunit trois fois l'an et dirige l'activité du Bureau